

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 4 février 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 4 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire Carl Marcoux procède à l'ouverture de l'assemblée.

***18-02-19 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Adoption du second projet de règlement 2019-246 modifiant le règlement de zonage
- 9- Adoption du règlement 2018-242 modifiant le règlement de zonage
- 10- Règlement 2018-243 modifiant le règlement de zonage
- 11- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 12- Autorisation d'un emprunt temporaire – règlements 2017-227 et 2018-237
- 13- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 14- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 15- Appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage
- 16- Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2
- 17- Varia
- 18- Levée de l'assemblée

***19-02-19 Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Correspondance***

- Demande de commandite – Cocktail bénéfice St-Elzéar
- Demande de commandite – Concours de musique Canada
- Demande d'appui – Lien Partage
- Travaux de réfection rue du Verger

### ***20-02-19 Chèques et comptes***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 275 696,77 \$ et les comptes au montant de 225 594,27 \$ soient approuvés.

### ***21-02-19 Adoption du second projet de règlement 2019-246 modifiant le règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement # 2018-246 modifiant le règlement de zonage 2007-115 relatif à l'ajout d'un chapitre sur les ensembles immobiliers soit et est adopté.

### ***22-02-19 Adoption du règlement 2018-242 modifiant le règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2018-242 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et à l'ajustement du périmètre d'urbanisation et certaines de ses affectations en fonction de la limite de la zone agricole transposée au cadastre rénové de la CPTAQ soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

**23-02-19      *Règlement 2018-243 modifiant le règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT que le règlement produit par la MRC comportait des erreurs et qu'il n'est pas encore clair au schéma d'aménagement de la MRC ce qui doit être inclus dans la réglementation;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

D'annuler le règlement 2018-243 modifiant le règlement de zonage. Le conseil recommencera la procédure d'adoption d'un règlement concernant la marijuana lorsqu'un consensus sera trouvé à la MRC.

**24-02-19      *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local***

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 152 484 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**25-02-19      *Autorisation d'un emprunt temporaire – règlements 2017-227 et 2018-237***

CONSIDÉRANT que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2017-227 au montant de 260 000 \$ a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2018-237 au montant de 588 898 \$ a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 juin 2018;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas 848 898 \$ contracté à la Caisse Desjardins via le Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord;

D'autoriser le maire et le directeur général ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Elzéar, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

D'accepter les conditions de financement temporaire de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce.

**26-02-19      *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues***

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De mandaté le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignages des rues.

**27-02-19      *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiécage d'asphalte et de pose d'abat-poussière***

Il est proposé par Joan Morin et résolu unanimement

De mandaté le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiécage d'asphalte ainsi que de pose d'abat poussière.

**28-02-19      *Appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage***

Il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu unanimement

De mandaté le directeur général de produire un appel d'offres pour la fourniture de diesel ainsi que d'huile à chauffage.

**29-02-19      *Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2***

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu unanimement

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent plus de 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle regroupera avec les municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la municipalité autorise le Directeur général, Mathieu Genest, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**30-02-19      *Levée de l'assemblée***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 21h30.

---

Carl Marcoux  
Maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier  
et directeur général